

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 5 Septembre 1962

--:--:--:--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--:--:--:--

GRANDE CHANCELLERIE DE

L'ORDRE NATIONAL

--:--:--:--:--:--

DECRET N° 62-368/PR/CH.

portant nomination et promotion dans l'Ordre
National du Dahomey

--:--:--:--:--:--

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
Grand Maître de l'Ordre National,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi n° 60-26/PR du 21 Juillet 1960 portant
Création de l'Ordre National du Dahomey et la Loi modificative
n° 62-14/PR du 26 Février 1962 ;

VU le Décret n° 61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant
nomination du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre Na-
tional du Dahomey ;

SUR la proposition du Ministre d'Etat Chargé de la
Fonction Publique, Chef de la Mission de Bonne Volonté en Haïti ;

APRES avis du Conseil de l'Ordre National ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er. Sont nommés et promus dans l'Ordre National du Dahomey, à titre
étranger, pour prendre rang du 17 Juin 1962 :

a) A la Dignité de Grand-Croix

Son Excellence le Docteur DUVALIER François, Président de la
République d'Haïti.

b) A la Dignité de Grand-Officier

Monsieur CHALMERS René, Ministre des Affaires Etrangères d'Haïti.

c) Au Grade de Commandeur

Monsieur BAGUIDY Joseph, Ancien Ministre des Affaires Etrangères
d'Haïti.

ARTICLE 2. Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République
du Dahomey.



H. MAGA